YERRES

Ressources Humaines
N° tél. : 01.69.49.76.55
N/Réf. : NDA/YB/CG

DECISION N° 2001/99

OBJET : Contrat d'exploitation pour la mise en place d'un service vocal interactif d'informations, sur la programmation du cinéma « Paradiso ».

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2122-22 et L 2122-23,

VU la délibération du Conseil Municipal du 4 avril 2001 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT qu'il convient d'équiper le « Cinéma Paradiso » sis 2, rue Marc Sangnier - 91330 Yerres - d'un service vocal interactif d'informations, sur la programmation,

CONSIDERANT que la proposition de la Société CAMERAPRESS, sise Les Bureaux du Manoir, 18 chemin du Fond du Chêne - 78620 L'Etang-La-Ville, correspond aux besoins de la commune,

DECIDE

DE signer un contrat d'exploitation pour la mise en place d'un serveur vocal interactif d'informations, sur la programmation du cinéma « Paradiso », 2 rue Marc Sangnier - 91330 Yerres, avec la Société CAMERAPRESS, précitée,

DIT que ce contrat d'exploitation n'entraînera aucun frais pour la ville d'Yerres.

Fait à Yerres, le 16 mai 2001.

MAIRIE D'YERRES (ESSONNE) N° 52

Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
SITE INTERNET : WWW.VILLE-DE-YERRES.FR
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE